
ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Séance du jeudi 28 mai 2015, à 20h15
en la salle bourgeoisiale de l'Hôtel de Ville de Romont

Présidence

M. Roger Brodard, syndic

Présents-es

pour la Commune de Romont

M. Christian Deillon, vice-syndic, directeur du dicastère des finances

pour la Bourgeoisie

12 citoyens et citoyennes actifs-ves bourgeois-es de la Commune de Romont
sur 266 convoqués-es.

Excusés-es

pour le Conseil communal

M. Antonio Godinho, directeur du dicastère domaines/bâtiments/forêts

pour la Bourgeoisie

Mmes/MM.

Ernestina Baeriswyl - Michel Buchmann - Angelo Caligiuri - Giancarlo Ceru - Teresa Ceru -
Liliane Cornu - Cezaltina De Brito - Diana De Brito - Domingos De Brito - Sylvie De Brito -
Eduardo Donoso Caucoto - Hilda Donoso Caucoto - Najet Khouadja - Raouf Khouadja -
Laure Mussilier - Antonia Sanmartin - José Sanmartin - Nicolas Schmoutz - Anie
Tchalovski - Daniela Tchalovski - Elisabeth Tchalovski - Laoura Tchalovski - Maria
Ulbricht - Wolfgang Ulbricht -

Rédacteur

M. Yves Bard, secrétaire communal.

Dactylo

Mme Hélène Pittet, secrétaire.

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance

S.2015.05.28 ASSBOU En sa qualité de Président de l'Assemblée bourgeoisiale, M. Roger Brodard, syndic, salue les Bourgeoises et les Bourgeois de notre Ville et déclare cette assemblée ouverte. Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille Officielle, convocation personnelle datée du 27.04.2015 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

Il nomme deux scrutateurs, soit Mme Josiane Mussilier et Mme Bonnie De Brito qui indiquent la présence de 12 Bourgeoises et Bourgeois, sur 266 personnes convoquées.

Ordre du jour

S.2015.05.28 ASSBOU 1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 04.12.2014.
3. Comptes 2014.
4. Divers.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation et l'ordre du jour, M. le Président soumet ces documents au vote de l'Assemblée, **qui les accepte à l'unanimité.**

Examen des objets

1. Accueil

S.2015.05.28 ASSBOU Monsieur le Syndic s'exprime en ces termes :

*"Monsieur le Président,
Chers Bourgeoises, Chers Bourgeois,
Chers Collègues du Conseil communal,
Monsieur le Secrétaire communal,*

Je vous salue toutes et tous pour cette Assemblée bourgeoisiale. Ce printemps nous a apporté son lot de mauvaises nouvelles. Je pense tout d'abord au décès d'un Bourgeois d'honneur bien connu dans notre Commune, M. Yvan Menétrey, ensuite à un éminent Bourgeois, M. Jean-Louis Blanc, initiateur de la Société de Développement et de l'Office du Tourisme et grand amoureux de notre cité, puis au décès tragique de M. Christophe Kaeser, fils de Hans Kaeser, ancien Conseiller communal et représentant de la Commune lors des assemblées bourgeoisiales et en charge de la gestion des immeubles et domaines de la Bourgeoisie. En mémoire de ces personnes, je vous prie de vous lever afin de respecter une minute de silence."

2. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 04.12.2014

S.2015.05.28 ASSBOU M. le Secrétaire communal donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 04.12.2014.

Son contenu ne suscitant aucune remarque, **M. le Président le soumet au vote de l'Assemblée, qui l'approuve à l'unanimité.**

3. Comptes 2014

S.2015.05.28 ASSBOU M. le Président passe la parole à M. Christian Deillon, Vice-Syndic, en charge du dicastère des finances, à qui il appartient d'apporter quelques commentaires sur les comptes 2014.

INVESTISSEMENTS

Chapitre 94 "Immeubles et Domaines"

Y figure un seul poste, à savoir une dépense de CHF 5'923.25 prélevée sur le crédit de CHF 81'000.00 voté en mai 2013 pour des travaux visant à satisfaire les exigences du Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) par rapport aux aménagements de la crèche-garderie "Casse-Noisettes".

Le crédit voté il y a deux ans s'élevait à CHF 81'000.00. A ce jour, CHF 79'500.65 ont été dépensés. Le solde de ce compte est donc de CHF 1'499.35.

FONCTIONNEMENT

Le budget prévoyait un léger bénéfice de CHF 2'000.00. Or le résultat des comptes présente un déficit de CHF 6'112.05.

Chapitre 20 "Administration générale"

Les différents postes correspondent relativement bien au budget.

La différence d'env. 10 % au poste 020.300.0 "Frais de la Commission bourgeoisiale" est due aux dossiers importants que la Commission a dû gérer en 2014 dont principalement

- les rencontres avec les propriétaires des domaines et l'Autorité foncière en prévision de la vente des domaines;
- la préparation de la réception liée à l'octroi de la Bourgeoisie d'honneur;
- la gestion des travaux liés à la mise en conformité des locaux de la crèche.

- Poste 020.317.0 "Frais de réception"

Ces frais s'élèvent à CHF 8'633.60, alors que le budget prévoyait un montant de CHF 7'500.00.

- Poste 020.318.1 "Frais d'administration"

Ce poste est légèrement plus élevé que prévu. Cette différence est due à un mandat attribué pour l'analyse de la valeur locative des locaux de la crèche, dont le coût s'est élevé à CHF 540.00.

Chapitre 3 "Culture"

- Poste 320.365.0

Ce poste présente une charge de CHF 2'999.10, alors que le budget faisait état d'un montant de CHF 7'500.00.

Cette différence de CHF 4'500.00 se trouve dans le coût effectif pour l'établissement de la brochure communale pour la Collégiale et l'Eglise des Capucins qui s'élève à CHF 10'499.10 alors qu'une réserve de CHF 15'000.00 avait été créée en 2013 pour cette dépense. A noter que la totalité de la réserve a été dissoute.

La vente de la brochure a rapporté CHF 258.00, au poste 320.435.0. Il s'agit de la seule recette de ce poste.

Chapitre 9 "Finances et Impôts"

- Poste 900.319.0 "Impôts et taxes"

Ce poste s'élève à CHF 8'904.00. Il s'agit de la contribution immobilière pour un montant de CHF 8'304.00 et de la taxe sur les ordures ménagères de CHF 600.00.

Concernant les "Immeubles et Domaines", sous le chiffre 94, on constate

- que les recettes correspondent parfaitement au budget;
- que les dépenses ont été plus élevées d'env. CHF 13'000.00; il s'agit là de l'explication principale du déficit de cette année.

Dans le détail :

- Les frais de chauffage de l'Ancien Couvent des Capucins ont été moins élevés de CHF 2'800.00 par rapport au budget et les dépenses d'électricité de moins de CHF 1'300.00.
- Conformément à la décision de l'Assemblée bourgeoise et dans l'attente d'une décision quant à l'avenir de ces domaines, les frais d'entretien courant ont été réduits à leur strict minimum et le budget n'a pas été dépensé.
- Par contre, en regard des travaux de mise en conformité de la crèche, des dépenses imprévues mais sensées par rapport aux aménagements entrepris se sont avérées nécessaires et il ressort du poste 940.314.0 un dépassement d'un peu plus de CHF 21'000.00.

Chapitre 95 "Gérance de la Fortune et des Dettes"

L'intérêt de la dette se monte à CHF 9'932.75, soit un montant très faible en regard du patrimoine de la Bourgeoisie. Quant aux frais bancaires, ils s'élèvent à CHF 178.40.

Conformément au budget et compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas d'une obligation légale, aucun amortissement n'a été comptabilisé à la clôture de l'exercice 2014.

En page 4 se trouve la récapitulation dont il ressort un déficit de fonctionnement de CHF 6'112.05.

En page 5, le graphique de l'évolution du résultat de fonctionnement démontre que les résultats de ces dernières années ont une tendance à se stabiliser proche de l'équilibre, voire dans le rouge.

En page 7, dans le bilan, on constate que la fortune est diminuée du résultat 2014 et que le capital au 31 décembre s'élève à CHF 1'165'643.53.

M. le Secrétaire communal procède à la lecture du rapport des vérificateurs des comptes.

Les comptes 2014 de la Bourgeoisie ne suscitant aucune remarque, **ils sont soumis au vote de l'Assemblée, qui les approuve à l'unanimité.**

4. Divers

S.2015.05.28 ASSBOU 4.1

Ancienne morgue

M. Jacques Ayer constate que la Commune a entrepris la construction d'une nouvelle chapelle mortuaire au cimetière. Etant donné qu'il est prévu de transformer les anciens locaux de la chapelle des Capucins, il demande s'il a été prévu de mandater un architecte afin de ne pas perdre trop de temps et de façon à pouvoir entreprendre rapidement les travaux.

M. Jean-Denis Cornu, Président de la Commission bourgeoisiale, confirme que la Bourgeoisie attend avec impatience le déménagement de la chapelle mortuaire. Il rappelle toutefois qu'aucun crédit n'est prévu au budget 2015 pour un mandat d'architecte. Il est prévu de réaliser, dans les locaux de la morgue actuelle, un office, un local pour les artistes et des sanitaires.

M. Dominique Ayer et M. François Chatton proposent, pour le mandat d'architecte, de prélever l'argent nécessaire sur le compte destiné à l'entretien courant du bâtiment, de manière à faire évoluer ce projet.

Cette proposition de confier à la Commission bourgeoisiale l'étude pour la réaffectation du local de la morgue via un architecte est acceptée à l'unanimité. L'argent nécessaire sera ainsi prélevé sur le compte destiné à l'entretien courant du bâtiment.

4.2

Eglise des Capucins - sécurité lors de manifestations

M. Jacques Ayer indique que rien n'a changé concernant les emplacements recommandés pour la pose des triopans lors de manifestations, alors qu'il appartenait à la Commune de faire le nécessaire.

M. Jean-Denis Cornu précise que la Commune a parfaitement effectué son travail. Un plan indiquant l'emplacement des triopans est affiché à proximité de ces signaux stockés dans le confessionnal. Si les organisateurs des manifestations respectent ce plan, alors les normes de sécurité sont respectées. En cas d'accident, rien ne pourra ainsi être reproché ni à la Commune ni à la Bourgeoisie.

4.3

Vente des domaines de la Bourgeoisie - point de la situation

M. Yves Ayer a appris que la Commission bourgeoisiale avait été convoquée récemment au Tribunal concernant la vente des domaines bourgeoisiaux et souhaite savoir de quelle manière le dossier évolue.

M. Jean-Denis Cornu rappelle que la Commission bourgeoisiale a reçu plusieurs courriers de la part des fermiers suite à la dénonciation des contrats pour leur terme, à savoir respectivement 2016 et 2017. Les fermiers se sont adressés au Président du Tribunal pour solliciter une prolongation de leur contrat de bail, raison pour laquelle la Commission bourgeoisiale a été convoquée. La Commune s'est en effet retirée de ce dossier, en raison de son intérêt pour l'acquisition de ces domaines.

L'audition a eu lieu le 21 mai dernier avec M. Christian Bongard, domaine des Rochettes-Dessous, qui a obtenu une prolongation de 6 ans, soit jusqu'en 2022. La famille Balmer, domaine des Rochettes-Dessus, a obtenu une prolongation jusqu'en 2023. Les frais judiciaires ont été mis à la charge des fermiers. MM. Nicolas et Olivier Balmer ont également écrit à la Bourgeoisie pour signifier leur intérêt à l'acquisition du domaine, faisant valoir leur droit de préemption. Néanmoins, ils devraient payer le prix licite estimé par la Commission de taxation. Ils revendiquent toutefois la déduction sur des investissements réalisés durant plusieurs années.

M. Bongard a également manifesté, de manière orale, de l'intérêt pour l'acquisition du domaine qu'il loue. Une Commission de Grangeneuve a été acceptée par les parties et s'occupera des estimations des domaines, et plus particulièrement des travaux

d'entretien des bâtiments effectués personnellement par les fermiers. Dès que des montants définitifs auront été arrêtés, il appartiendra à ces deux familles de trouver le financement nécessaire auprès d'instituts financiers.

La Commune de Romont avait également manifesté son intérêt pour l'acquisition de ces domaines. En dernier lieu, il appartiendra bien à l'Assemblée bourgeoisiale de déterminer à qui elle souhaite vendre ses domaines. Dans tous les cas de figure, les fermiers bénéficieront d'un droit de préemption si le contrat n'est pas échu. La prolongation judiciaire interrompt toutefois ce droit mais l'agriculteur a toujours la possibilité de s'opposer à la vente.

M. Cornu espère pouvoir revenir sur ce sujet lors de l'Assemblée bourgeoisiale de cet automne.

4.4

Crèche-garderie "Casse-Noisettes" - loyer

M. Jean-Denis Cornu indique qu'une étude a été effectuée par une entreprise spécialisée de Fribourg afin de déterminer la valeur réelle de la location des locaux de l'Ancien Couvent des Capucins.

Le résultat indique un prix du marché se situant à CHF 175.00/m² alors que la Crèche paie aujourd'hui CHF 79.00/m² ! Après analyse de la situation, il a été décidé de fixer le loyer mensuel à CHF 6'500.00/mois, charges comprises, au lieu de CHF 4'000.00 actuellement. De son côté, la Crèche réfléchira et effectuera ses calculs. Ce nouveau loyer devrait entrer en vigueur au 01.01.2016.

Conclusion

Conclusion

S.2015.05.28 ASSBOU La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt cette Assemblée bourgeoisiale en souhaitant un bel été à tous les participants. Il espère que chacune et chacun fera le plein d'énergie sous le soleil vivifiant du ciel romontois.

Comme de coutume, il invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié au Café Suisse.

Signature

Signature

S.2015.05.28 ASSBOU Au nom de l'Assemblée bourgeoisiale

Le Président :



Roger BRODARD

Le Secrétaire :

Yves BARD



Annexe

Annexe

S.2015.05.28 ASSBOU 1.
Comptes 2014 : rapport de l'Organe de révision

Distribution

Distribution

S.2015.05.28 ASSBOU - Conseil communal
- Chefs de service
- Membres de la Commission bourgeoisiale

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée bourgeoisiale de
la Bourgeoisie de Romont

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de la Bourgeoisie de Romont, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil Communal alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

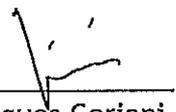
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Granges-Paccot, le 23 avril 2015

MCM Conseil SA


Jacques Ceriani
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)


Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

Annexes : Bilan et compte administratif